

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple – Un But – Une Foi

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

AUTORITE NATIONALE D'ASSURANCE QUALITE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
(ANAQ-SUP)



**RAPPORT D'ÉVALUATION INSTITUTIONNELLE
EXTERNE DE L'INSTITUT DES INGÉNIEURS EN
INFORMATIQUE ET TÉLÉCOMMUNICATIONS**

(I3T)

**EN VUE DE L'OBTENTION DE L'HABILITATION A
DÉLIVRER LES DIPLÔMES DE LICENCE ET DE MASTER**

L'équipe d'évaluation :

- Pr. Bhen Sikina TOGUEBAYE, Président
- M. Ababacar Gaye FALL, Membre
- Pr Cheikh Ahmadou Bamba GUEYE, Membre

Signature :

Pour l'Equipe, le Président

Avril 2018

Table des matières

Introduction	3
I. Présentation de l'école	3
II. Avis sur le rapport d'auto-évaluation	3
III. Préparation et description de la visite sur le terrain.....	3
IV. V. Appréciation de l'établissement au regard des standards de qualité du référentiel	4
V. Points forts	14
VI. Points faibles	15
VII. Appréciations générales sur l'établissement.....	16
VIII. Recommandations à l'établissement.....	17
IX. Recommandation à l'ANAQ.....	17
X. Proposition d'avis	17

Introduction

L'Institut des Ingénieurs en Informatique et Télécommunication (I3t) a obtenu un agrément provisoire du ministère en charge de l'Enseignement Supérieur le 25 juin 2010 sous le n°00107/MESUCURRS/DES/DFS. Elle a demandé à ce ministère l'habilitation à délivrer des diplômes de Licence et de Master. C'est dans ce cadre que l'Autorité Nationale d'Assurance Qualité de l'Enseignement Supérieur (ANAQ – SUP) a confié à une équipe experts externes la mission d'évaluer cette institution.

I. Présentation de l'école

L'Institut des Ingénieurs en Informatique et Télécommunication est un établissement privé d'enseignement supérieur créé en 2010. Ses locaux sont situés à Dakar, 37 Liberté 6 extension, VDN. Elle offre actuellement des formations dans les domaines de l'informatique et des télécommunications. Il prépare les étudiants aux diplômes de BTS, de Licence et de Master.

II. Avis sur le rapport d'auto-évaluation

Le rapport d'auto-évaluation comprend 32 pages, sans les annexes. Il a été préparé suivant le référentiel d'évaluation institutionnelle de l'ANAQ-SUP. Il manque de précision par endroit, mais tous les standards ont été renseignés.

Le rapport a été élaboré suite à une auto-évaluation conduite par un comité de pilotage composé de représentants de toutes les composantes de l'institut. La méthodologie mise en œuvre pour l'auto-évaluation et la rédaction du rapport a été présentée.

III. Préparation et description de la visite sur le terrain

a) Préparation de la visite de terrain

Une réunion avec l'ANAQ-SUP et les autres experts a été organisée par le Secrétaire Exécutif de l'ANAQ-SUP le 04 décembre 2017 pour discuter et valider le cadre conceptuel et la démarche méthodologique.

b) Visite de terrain

La visite de terrain a été effectuée le 13 décembre 2017 conformément à l'agenda de visite fourni par l'ANAQ-SUP. L'agenda a été validé par les deux parties après installation dans la salle de réunion. Les échanges avec l'équipe des experts ont démarré à 9 heures.

L'évaluation a été menée à travers:

- les entretiens avec l'équipe de Direction, les enseignants, le personnel administratif et technique et les étudiants;
- la visite des locaux;
- l'étude de documents mis à la disposition par la Direction.

La liste des personnes rencontrées lors de la mission de terrain est fournie en annexe du rapport.

Aucune difficulté n'a été rencontrée au cours de la visite. C'est dans une ambiance de cordialité et d'échange respectueux que cette visite s'est déroulée.

La synthèse des observations a été présentée à la Direction de l'établissement à la fin de l'évaluation de terrain en deux rubriques : points forts et points faibles. Il a été précisé à la Direction que les points faibles feront l'objet de recommandations.

IV. V. Appréciation de l'établissement au regard des standards de qualité du référentiel

CHAMP D'ÉVALUATION 1 : Stratégie, organisation, fonctionnement et gestion de la qualité au sein de l'institution

Standard 1.01 : <i>L'institution s'est dotée d'une mission publique comprenant ses objectifs en matière d'enseignement et de recherche et déterminant sa position dans l'environnement académique et social. L'institution dispose d'un plan stratégique.</i>
--

<i>Appréciation globale sur le standard :</i>
--

L'institut s'est donné comme mission de former des techniciens supérieurs (BAC+2), des licenciés (BAC+3) et des Masters (BAC+5) dans les domaines de l'informatique et des télécommunications en leur dotant au préalable des connaissances de base en mathématiques, physique et plus particulièrement en électronique et traitement de l'information. L'objectif général qu'il s'est fixé est de former des techniciens capables de s'adapter très vite et de s'imposer dans n'importe quel environnement des nouvelles technologies de l'information et des Télécommunications.
--

La politique de formation conduite par l'institut est en phase avec les orientations stratégiques nationales pour l'enseignement supérieur, en ce qui concerne le développement des filières scientifiques et technologiques.

L'institut s'est doté d'un plan stratégique 2016-2021 dans lequel il a indiqué sa vision, sa mission, ses valeurs et ses objectifs en matière de formation et de développement institutionnel.

Conclusion sur le standard : Atteint

Standard 1.02. Les processus, les compétences et les responsabilités décisionnels sont déterminés. Le personnel d'enseignement et/ou de recherche est impliqué dans les processus décisionnels qui concernent l'enseignement et/ou et la recherche.

Appréciation globale sur le standard :

L'institut dispose d'un manuel de procédures administratives, financières et comptables dans lequel les processus, les compétences et les responsabilités décisionnelles sont décrits.

Le personnel enseignant est représenté dans le Conseil scientifique et pédagogique qui est fonctionnel. Les PV des réunions de cet organe sont disponibles.

Conclusion sur le standard : Atteint

Standard 1.03. *L'institution dispose des personnels, des structures ainsi que des ressources financières et matérielles lui permettant de réaliser ses objectifs en fonction de son plan stratégique*

Appréciation globale sur le standard :

L'institut dispose d'un effectif de 10 enseignants qui sont tous vacataires. Un d'entre eux est titulaire d'une licence.

Le personnel administratif est composé de 2 agents en dehors du responsable académique et du tuteur qui interviennent aussi dans l'enseignement. Ce personnel est qualifié.

Les ressources matérielles (locaux, équipements bureautiques, équipements scientifiques, ressources documentaires) sont faibles ; elles ne permettent à l'institut de réaliser ses objectifs qu'à court terme. D'ailleurs les étudiants demandent davantage d'enseignements pratiques.

Les ressources financières permettent à l'institut de réaliser ses activités compte du faible nombre d'étudiants et des personnels. L'institut a engagé une ouverture de son capital à des partenaires financiers, passant ainsi d'une SUARL à une SARL en 2015.

La gouvernance de l'institut est ordonnée autour des organes suivants :

- Un Conseil d'administration ;
- Un Conseil scientifique et pédagogique ;
- Une Direction générale.

Le Conseil d'administration et le Conseil scientifique et pédagogique sont fonctionnels. Les PV de leurs réunions sont disponibles.

Conclusion sur le standard : Atteint

Standard 1.04 : *Les sources du financement et leurs conditions sont transparentes et ne restreignent pas l'indépendance décisionnelle de l'institution en matière d'enseignement et de recherche.*

Appréciation globale sur le standard :

Les sources de financement de l'institut sont constituées de frais de scolarité des étudiants et des contributions de ses actionnaires. Elles lui garantissent son autonomie.

Conclusion sur le standard : Atteint

Standard 1.05 : *L'institution dispose d'un système d'assurance qualité*

Appréciation globale sur le standard :

L'institut dispose d'une Cellule interne d'assurance qualité (CIAQ) fonctionnelle. Mais il ne dispose d'aucun document décrivant les processus d'assurance qualité mis en œuvre en son sein et précisant les responsabilités relatives à l'assurance qualité.

Conclusion sur le standard : Non atteint

Standard 1.06 : *L'institution a mis en place des mécanismes pour prévenir et/ou solutionner les conflits.*

Appréciation globale sur le standard :

L'institut déclare avoir mis en place un comité de médiation chargé de prévenir et de gérer les conflits et que toutes les procédures de gestion des conflits sont consignées dans le manuel des procédures. Mais aucun acte créant et fixant la composition, les attributions et les modalités de fonctionnement de ce comité n'est disponible.

Conclusion sur le standard : Non atteint

CHAMP D'ÉVALUATION 2 : Offre d'études et de formation

Standard 2.01 : L'institution offre des enseignements conduisant à l'obtention de diplômes académiques ou professionnels avec des objectifs d'études et de formation déterminés. Ils s'intègrent dans l'offre d'études et de formation supérieure qui existe dans l'institution.

Appréciation globale sur le standard :

L'Ecole déclare offrir deux licences et deux masters dans les spécialités suivantes :

- Informatique
- Télécommunications

De ces quatre (4) offres de formation, seule la licence en Télécommunications est fonctionnelle. Au moment de l'évaluation, 13 étudiants se sont inscrits dans les filières offertes.

Les maquettes pédagogiques correspondant à ces offres ne sont pas rigoureusement aux normes du système LMD et ne sont donc pas conformes à la réglementation nationale en la matière. En effet, il y a des erreurs dans l'affectation des crédits et le stage ou le projet tutoré n'est pas prévu au semestre 6 de la licence Télécommunications.

Par ailleurs, il y a des problèmes de cohérence entre les contenus des maquettes pédagogiques et les PV de délibération des jurys d'examen.

Conclusion sur le standard : Non atteint

Standard 2.02: L'institution participe aux échanges nationaux et internationaux d'étudiant(e)s, d'enseignants.

Appréciation globale sur le standard :

L'offre de formation de l'institut dans les parcours de licence et de master est dotée d'un système de crédits. Mais l'institut ne participe pas encore, de façon formelle, à des programmes d'échanges nationaux et internationaux d'étudiants et d'enseignants.

Conclusion sur le standard : Non atteint

Standard 2.03 : L'institution a défini les conditions pour l'obtention des attestations et des diplômes académiques. Elle veille au respect de ces conditions.

Appréciation globale sur le standard :

Les conditions pour l'obtention des attestations et diplômes de l'institut sont clairement définies dans le Règlement intérieur et dans le Règlement des examens. Elles sont conformes à la réglementation nationale en la matière.

Les PV de délibération des jurys d'examens existent mais sont mal structurés.

Conclusion sur le standard : Atteint
Standard 2.04 : <i>L'institution organise le suivi du cursus pédagogique de ses étudiant(e)s et l'insertion professionnelle de ses diplômés. L'institution exploite les informations collectées périodiquement auprès de ses étudiant(e)s et de ses diplômés.</i>
Appréciation globale sur le standard : L'école n'a fourni aucun rapport d'enquêtes réalisées auprès de ses étudiants et de ses diplômés. Seule une liste des diplômés dont certains ont une activité professionnelle a été fournie.
Conclusion sur le standard : Non atteint
Standard 2.05 : <i>L'institution évalue périodiquement ses programmes pour s'assurer de leur qualité (auto-évaluation).</i>
Appréciation globale sur le standard : L'institut n'a pas encore organisé l'auto-évaluation de ses programmes conformément au référentiel de l'ANAQ-Sup. Mais elle a mis en place un mécanisme d'évaluation des enseignements par les étudiants. Les étudiants évaluent formellement les enseignements à travers des questionnaires fournis par la Direction. Les résultats de ces évaluations sont exploités.
Conclusion sur le standard : Atteint

<u>CHAMP D'ÉVALUATION 3 : Recherche</u>
Standard 3.01 : <i>Les activités actuelles de recherche de l'institution concordent avec son plan stratégique et correspondent aux standards internationaux.</i>
Appréciation globale sur le standard : L'institut ne dispose d'aucune structure de recherche et n'a pas affecté de ressources à la recherche. Elle n'a pas d'activités de recherche propres.
Conclusion sur le standard : Non atteint
Standard 3.02 : <i>L'institution garantit l'intégration des connaissances scientifiques actuelles dans la formation.</i>
Appréciation globale sur le standard : L'Ecole n'a pas fourni d'éléments prouvant l'intégration des connaissances scientifiques actuelles dans les programmes de formation. Le PV de réunion du Conseil scientifique et pédagogique fourni a porté sur la réorganisation du programme et non sur l'intégration dans l'enseignement des dernières avancées de la recherche, tant du point de vue des méthodes

que des résultats.

Conclusion sur le standard : Non atteint

CHAMP D'ÉVALUATION 4. : Personnel d'Enseignement et/ou de Recherche (PER)

Standard 4.01 : *Les procédures de sélection, de nomination et de promotion du PER sont conformes à la législation nationale et aux normes du CAMES et communiquées publiquement. En ce qui concerne le corps enseignant, il est tenu compte aussi bien des compétences didactiques que des qualifications scientifiques.*

Appréciation globale sur le standard :

Le corps enseignant est recruté par candidature spontanée de l'intéressé ou sur sollicitation par l'institut d'un enseignant. Les compétences techniques et les qualifications scientifiques sont prises en compte lors de l'examen de dossiers et des entretiens. Les principaux critères de sélection sont les diplômes et les expériences professionnelles. Ces procédures de recrutement sont conformes à la législation nationale et au manuel de procédures.

Conclusion sur le standard : Atteint.

Standard 4.02: *L'institution régleme la formation continue et le perfectionnement du PER sur les plans didactique et professionnel.*

Appréciation globale sur le standard :

L'institut n'organise pas la formation continue de son personnel enseignant.

Conclusion sur le standard : Non atteint

Standard 4.03 : *L'institution conduit une politique durable de la relève*

Appréciation globale sur le standard :

La politique de l'institut est le recrutement d'enseignants vacataires en fonction de ses besoins. Il ne s'est pas doté d'un plan de développement à moyen ou long terme de ses ressources humaines.

Conclusion sur le standard : Non atteint

Standard 4.04 : *L'institution offre l'accès à un service de conseil en plans de carrière.*

Appréciation globale sur le standard :

L'institut n'a pas de plan de carrière pour le personnel enseignant.

Conclusion sur le standard : Non atteint

CHAMP D'ÉVALUATION 5 : Personnel Administratif, Technique et de Service (PATS)

Standard 5.01 : Les procédures de recrutement et de promotion du personnel administratif, technique et de service (PATS) sont réglementées et publiées.

Appréciation globale sur le standard :

La procédure de recrutement des personnels administratifs, techniques et de service est réglementée par le manuel de procédures administratives de l'institut. Les PATS sont recrutés par deux voies : appel à candidatures ou sollicitation par l'institut.

La sélection des candidats se fait sur dossier après entretien. Les contrats sont déclarés à l'inspection du travail.

Conclusion sur le standard : Atteint

Standard 5.02 : L'institution garantit la formation continue et le perfectionnement du personnel Administratif, Technique et de Service (PATS).

Appréciation globale sur le standard :

L'institut déclare soutenir l'augmentation des compétences et le perfectionnement du personnel administratif, technique et de service. Mais aucune preuve (activités organisées, identité des bénéficiaires, période de formation etc.) n'a été fournie.

Conclusion sur le standard : Non atteint

CHAMP D'ÉVALUATION 6 : Étudiant(e)s

Standard 6.01 : Les conditions et les procédures d'admission dans les programmes d'études et de formation de l'institution sont conformes aux textes et publiées.

Appréciation globale sur le standard :

L'institut applique les textes nationaux en matière de recrutement des étudiants dans les programmes d'études de Licence. Les étudiants inscrits sont titulaires du baccalauréat avant admission en L1. Les conditions et les procédures d'admission sont publiées dans le règlement intérieur et dans le manuel des procédures.

Il a été noté que des étudiants titulaires du Bac L2 ont été admis dans les parcours de Licence contrairement aux dispositions de l'article 1 du Règlement intérieur qui stipulent que « *Sont admis en LICENCE 1 Informatique et Télécommunications, pour les filières scientifiques, seulement les titulaires d'un BAC scientifique ou technique : S1, S2, S3, T1 et T2, ainsi que les titulaires de BAC des anciennes séries C, D, E ou F* ». Des cours de mise à niveau n'ont pas été organisés pour ces étudiants qui n'ont pas pu valider toutes leurs unités d'enseignement. Tous ont bénéficié d'un passage conditionnel en classe supérieure.

Conclusion sur le standard : Atteint
Standard 6.02 : L'égalité des chances entre hommes et femmes est réalisée.
Appréciation globale sur le standard : L'égalité des chances entre hommes et femmes est garantie et réalisée par l'institut. Conclusion sur le standard : Atteint
Standard 6.03 : L'institution observe la progression des étudiant(e)s dans leur cursus ainsi que la durée des études.
Appréciation globale sur le standard : L'institut a fourni des données statistiques sur la progression des étudiants dans leur cursus pour l'année 2015-2016, mais pas sur la durée des études. Conclusion sur le standard : Non atteint
Standard 6.04 : Les taux d'encadrement doivent permettre que les objectifs de formation de l'institution et de chacune des unités qui la composent puissent être atteints.
Appréciation globale sur le standard : L'institut compte 10 enseignants vacataires pour 13 étudiants. Le ratio d'encadrement est très satisfaisant au regard de la faiblesse des effectifs. Conclusion sur le standard : Atteint
Standard 6.05 : L'institution veille à l'existence et au fonctionnement d'un service de conseil destiné aux étudiant(e)s, aux étudiantes et aux autres personnes intéressées
Appréciation globale sur le standard : L'institut a créé un Service d'accueil et de conseil destiné aux étudiants et autres personnes intéressées. Un responsable de ce service a été nommé. Conclusion sur le standard : Atteint
Standard 6.06: L'institution offre un service spécial approprié pour les étudiant(e)s en situation de handicap.
Appréciation globale sur le standard : L'école ne possède ni aménagements, ni services spécifiques dédiés aux personnes handicapées. Conclusion sur le standard : Non atteint
<u>CHAMP D'ÉVALUATION 7 : Infrastructures et équipements</u>
Standard 7.01 : L'institution dispose d'infrastructures et d'équipements permettant la

réalisation de ses objectifs de formation et/ou de recherche à moyen et à long termes.

Appréciation globale sur le standard :

Les infrastructures et équipements disponibles ne permettent à l'institut de réaliser ses objectifs de formation qu'à court terme au niveau Licence. Elles ne lui permettent pas de réaliser des formations au niveau Master.

Les locaux pédagogiques (salles de cours, salle informatique) et administratifs (bureaux), bien que exigus, sont en nombre suffisant pour l'effectif d'étudiants disponible, bien équipés en mobiliers et propres.

Il n'y a pas de salle de professeurs.

La salle informatique est dotée d'une dizaine d'ordinateurs dont certains ne fonctionnent pas.

La salle de TP est faiblement équipée.

Les toilettes sont propres et spécifiées par genre.

Conclusion sur le standard : Atteint.

Standard 7.02 : Les moyens informationnels dont dispose l'institution lui permettent de soutenir un enseignement et/ou une recherche de qualité.

Appréciation globale sur le standard :

Le réseau internet (wifi) est fonctionnel. Les ressources documentaires physiques sont faibles (une cinquantaine d'ouvrage). La bibliothèque virtuelle est difficile d'accès (les tentatives d'accès au contenu de cette bibliothèque lors de la visite sur site n'ont pas été concluantes).

Conclusion sur le standard : Non atteint

Standard 7.03 : L'institution dispose d'un système de secours visible, communiqué et compris.

Appréciation globale sur le standard :

Les locaux sont bien équipés en extincteurs. Il y a une boîte pharmaceutique. Toutes les salles et les sorties sont spécifiées. Mais n'y a pas d'issues de secours.

Conclusion sur le standard : Non atteint

CHAMP D'ÉVALUATION 8 : Coopération

Standard 8.01 : L'institution noue des contacts aux niveaux national, régional et international. Elle promeut la collaboration avec d'autres institutions d'enseignement supérieur, avec les milieux professionnels et les acteurs sociaux pertinents.

L'institut a noué des conventions avec des mairies pour la formation des d'étudiants. Mais il n'a pas d'accord de partenariat formel avec des institutions d'enseignement supérieur tant au niveau national qu'international.

Appréciation globale sur le standard : Non atteint

CHAMP D'ÉVALUATION 9 : Information et communication

Standard 9.01 : Pour prendre ses décisions stratégiques relatives aux offres d'études, à la recherche, à l'engagement et à la promotion des personnels (PER, PATS), la direction de l'institution se fonde sur une information quantitative et qualitative pertinente et récente.

Appréciation globale sur le standard :

L'institut s'est doté d'une plateforme informatique intégrée de gestion appelée DAARA-APPLICATION. Les fonctionnalités de cette plateforme couvrent l'ensemble des domaines de gestion de l'institut, dont la gestion pédagogique.

Conclusion sur le standard : Atteint

Standard 9.02 : Tant sur le plan interne qu'externe, l'institution suit une politique de communication et d'information objective, efficace et transparente.

Appréciation globale sur le standard :

Sur le plan interne, les tableaux d'affichage et les réseaux sociaux sont utilisés. Sur le plan externe, le site web de l'institut, qui est fonctionnel, permet son ouverture informationnelle. Mais, quelques points faibles sont relevés et affectent l'efficacité de la communication :

- l'institut n'a pas de politique de communication explicite;
- il ne dispose pas de ressources humaines qualifiées pour la communication et ne mobilise pas des spécialistes par le biais de contrats d'experts.

Conclusion sur le standard : Atteint

V. Points forts

a) Gouvernance

- Les instances de délibération et d'aide à la décision (Conseil d'administration, Conseil scientifique et pédagogique et Cellule interne d'assurance qualité) sont opérationnelles et fonctionnelles. Elles se réunissent d'une manière régulière.
- L'existence d'un Plan stratégique 2016-2021, d'un manuel de procédures administratives, financières et comptables, d'un règlement intérieur et d'un règlement des examens mis en œuvre.
- L'existence d'un business plan.
- La bonne gestion des dossiers des étudiants car toutes les pièces permettant de retracer leurs antécédents académiques y figurent.
- Le respect de la réglementation en matière d'admission des étudiants en L1.
- La constitution de jurys d'examens et la production des PV de délibération de ces jurys.
- L'évaluation des enseignements par les étudiants et l'exploitation des résultats de ces évaluations.
- L'effort de sécurisation du dispositif d'évaluation des apprentissages.
- La mise en place d'un service dédié à l'accueil, au conseil et à l'orientation des étudiants.
- La bonne gestion financière. L'institut élabore des prévisions budgétaires et fait certifier ses bilans financiers par un cabinet comptable externe.
- L'évolution du statut de SUARL au statut de SARL.
- L'existence d'un système intégré de gestion.

b) Offre de formation

- Les filières de licence offertes sont conformes aux dispositions de l'agrément reçu du ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation.
- La mise en place d'un système de crédits.
- Le bon taux d'encadrement des étudiants.
- L'offre de formation à orientation scientifique et technologique (STEM).
- L'existence d'un appui pédagogique par tutorat.

c) Ressources humaines

- Le personnel enseignant est en nombre suffisant pour les effectifs d'étudiants disponibles. Certains ont un bon niveau de qualification.
- Le personnel administratif et technique est en nombre réduit, mais qualifié.
- Le fort engagement et la forte motivation des personnels.
- La déclaration des contrats des personnels administratifs à l'inspection de travail et de la sécurité sociale.

d) Infrastructures

- Les locaux pédagogiques (salles de cours, salle informatique) et administratifs (bureaux), bien que exigus, sont en nombre suffisant pour l'effectif d'étudiants disponible, bien équipés en mobiliers et propres.
- L'existence d'une salle informatique et d'une salle de TP, bien que faiblement équipée.
- Le réseau internet et le site web sont fonctionnels.
- Les extincteurs sont en nombre suffisant, à jour et installés dans des endroits appropriés.

VI. Points faibles

a) Gouvernance

- L'absence d'un manuel qualité explicitant le système de management de la qualité mis en œuvre au sein de l'institut.
- L'absence de relation de partenariat formalisée avec les institutions d'enseignement supérieur et les entreprises.
- Des faiblesses dans la production des données statistiques sur l'efficacité interne et externe de l'institut.
- Les PV de délibération des jurys d'examens disponibles sont mal structurés (absence de notes obtenues) et non signés par les membres du jury.
- Les contenus des PV de délibération des jurys d'examens et ceux des maquettes pédagogiques ne sont pas en cohérence.
- L'absence de politique de communication explicite.

b) Offre de formation

- Des 04 offres de formation déclarées (2 en Licence et 2 en Master), seule la licence en Télécommunications est fonctionnelle. Au moment de l'évaluation, 13 étudiants étaient inscrits dans ce parcours.
- Les maquettes pédagogiques des offres de formation ne sont pas rigoureusement structurées conformément aux normes du système LMD et à la réglementation nationale en la matière. Il y a des erreurs dans l'affectation des crédits. Par ailleurs, le stage ou la conduite d'un projet n'est pas prévu au semestre 6 de la licence Télécommunications.

c) Ressources humaines

- L'absence d'enseignant permanent.
- L'absence de plan de carrière et de développement des ressources humaines.
- Un enseignant dont le diplôme le plus élevé est la licence intervient dans les parcours de licence.

d) Infrastructures

- Des faiblesses en matière d'équipements scientifiques, notamment pour la filière télécommunication.
- Des faiblesses en matière de ressources documentaires (faible quantité d'ouvrages physiques et accès difficile au contenu de la bibliothèque virtuelle).
- L'absence de salle des professeurs.
- L'encombrement de l'environnement de l'institut qui lui donne très peu de visibilité. L'institut est situé au 2ème étage d'un immeuble qui comporte des commerces.
- L'inexistence d'une infirmerie.
- L'absence d'issues de secours.
- L'absence d'aménagements destinés aux personnes en situation de handicap.

VII. Appréciations générales sur l'établissement

L'institut possède des points forts et a satisfait à des standards du référentiel. Il a été autorisé à organiser des formations supérieures depuis 2010. Mais depuis cette date, malgré des efforts (déménagement sur un nouveau site plus accessible), il semble vivre des difficultés d'ordre financier et organisationnel car le nombre d'étudiants n'a jamais excédé 13 et le nombre de

personnel affecté aux tâches administratives n'a excédé deux (2). Par ailleurs, des quatre (4) programmes de formation (2 en licence et 2 en master), seule une licence fonctionne.

Des améliorations sont à apporter en matière de gouvernance administrative et en matière de ressources humaines et matérielles. Des efforts doivent être faits pour améliorer l'attractivité et la visibilité de l'institut.

VIII. Recommandations à l'établissement.

- Rendre attractif et visible l'institut et ses programmes de formation.
- Affiner d'avantage les maquettes pédagogiques.
- Améliorer le dispositif d'assurance qualité en se dotant d'un manuel de qualité.
- Etablir des relations formelles de partenariat avec des institutions d'enseignement supérieur et des entreprises.
- Mieux structurer les PV de délibération des jurys d'examens et les faire signer par les membres du jury.
- Mettre en cohérence les contenus des PV de délibération des jurys d'examens, des maquettes pédagogiques et des relevés de notes.
- Faire un effort de recrutement d'enseignants permanents.
- Acquérir des équipements scientifiques, notamment pour la filière télécommunication.
- Renforcer les ressources documentaires physiques et fiabiliser l'accès à la bibliothèque numérique.
- Aménager une salle pour les professeurs.
- Aménager des issues de secours.
- Mettre en place une infirmerie.
- Réaliser des aménagements et créer des services destinés aux personnes en situation de handicap.

IX. Recommandation à l'ANAQ

Organiser une formation à l'intention des responsables de la cellule interne d'assurance qualité pour mieux conduire les différentes auto-évaluations des programmes d'études.

X. Proposition d'avis

Habilitation à délivrer le diplôme de Licence en Télécommunications recommandée

Annexe

Liste des personnes rencontrées

Direction

Serigne Bira GUEYE, Responsable académique
Bassirou LÔ, Membre Conseil scientifique et pédagogique

Enseignants

Mouhamadou Lamine DIOP
Armand COLINS

Étudiants

Mamadou Biroul BAH
Mohamed El Bachir CISS
Oureye COULIBALY
Assane SARR
Khalifa Ababacar NDIAYE
Aly NDIAYE
Alassane DIALLO

Personnel administratif, technique et de service

Seynabou DIEYE, chargée de l'administration
Ndiémé NDIAYE, Responsable finance